



Bulletin municipal n° 62 - septembre 2021

Le mot du Maire

Chères Céronnaises, Chers Céronnais,

Voilà maintenant plusieurs jours que vous avez effectué votre rentrée professionnelle et que vos enfants ont repris le chemin de l'école. Malgré des conditions sanitaires encore dégradées, j'espère que vous avez pu profiter au maximum de vos vacances, et passer de bons moments en famille.

Si nous avons pu retrouver plus de liberté dans nos déplacements et nos loisirs pendant ces deux mois de vacances, il n'empêche que le nombre de cas COVID encore élevé en réanimation, nous rappelle sa présence. Nous devons rester prudents et faire preuve de bon sens, car tout est fragile, rien n'est définitif.

Nous avons profité des vacances d'été et de l'absence des enfants, pour réaliser des travaux importants dans le groupe scolaire. La toiture des toilettes des maternelles a été remaniée afin de remédier aux infiltrations d'eau lors de grosses précipitations.

Une nouvelle structure de jeux pour les maternelles est venue remplacer l'existante qui avait fait son temps et qui n'était plus sécurisante. Nous y avons ajouté deux jeux à ressorts ainsi qu'un nouveau sol amortissant du plus bel effet.

Le terrain synthétique de la cour des primaires montrant des désordres importants de tenue des fibres, une nouvelle surface en pelouse artificielle a été posée, déjà très vite adoptée par les enfants.

Nous avons réalisé également d'autres travaux d'entretien et de maintenance des bâtiments communaux : rénovation de la toiture de la salle des fêtes, réhabilitation du city stade et du skate parc.

Le 16 juillet a été marqué par le passage du tour de France à Cérons, ce qui n'était pas arrivé depuis 1955. Cette journée fut une réussite, une foule nombreuse s'est massée tout au long de la RD 1113 et la RD 10, pour voir passer les coureurs et surtout l'incontournable caravane. Ce moment fera date dans notre commune. Je remercie tous les bénévoles et les associations, commerçants, viticulteurs et élus qui se sont associés pour animer ce moment festif et convivial.

Vous avez pu également profiter début septembre de l'organisation par la municipalité de notre premier marché de producteurs locaux sous la halle, qui j'espère vous a bien plu. Nous comptons bien renouveler cette manifestation à chaque saison.

Dans l'attente de vos prochaines vacances je vous souhaite une bonne reprise et surtout prenez soin de vous !...

Jean-Patrick Soulé,
Maire

Sommaire

LE MOT DU MAIRE.....	1
TOUR DE FRANCE.....	2 et 3
VIE ASSOCIATIVE.....	4 et 5
TRAVAUX.....	6
ECOLE.....	7
VIE COMMUNALE : marché gourmand.....	8
COMMERCE et CHÂTEAU.....	9
INCIVILITES : dépôts sauvages—tags—quads.....	10
INFOS.....	11
Bon plan- Ramassage des déchets verts	

Bulletin Municipal de la commune de Cérons
Tirage : 950 exemplaires
Directeur de la Publication : Corinne BOURCHEIX
Responsable de la Rédaction :
Commission du Bulletin Municipal
Réalisation, Distribution : Mairie de Cérons
N° ISSN : 1629-3010
Dépôt légal à Parution
Impression : SARL AD2C—Toulonne
Crédit photos : non contractuel



TOUR DE FRANCE À NOTRE PORTE

Nous vous l'avions annoncé, la presse aussi ne parlait que de cet événement... difficile de manquer le passage du tour de France dans notre commune ! Après des journées de grisailles, c'est sous un beau soleil bien chaud que le TDF passait le vendredi 16 juillet dernier sur la RD 1113 à Cérons en venant de Barsac, se dirigeant vers le pont Eiffel de Cadillac pour rejoindre Libourne.

En amont, les organisateurs avaient demandé qu'aucun véhicule ne stationne sur le trajet sous peine de fourrière. Les riverains, interpellés par deux fois par les élus locaux ont joué le jeu dès la veille au soir pour certains ! Tant mieux !

Le jeudi soir, armés de bombes de peinture et de pochoirs, la Présidente du Syndicat des Vins de Cérons et les élus ont reproduit des messages tout le long de la route entre Barsac et l'entrée du pont de Cadillac. Les « Vignobles de Cérons » et « I love Cérons » tout en couleur devaient être repérés du ciel par les hélicoptères.

Lors des garderies scolaires, les enfants, pour faire honneur à ce sport cette année, avaient confectionné 3 traversées de rue très colorées, faites d'une ribambelle de dessins reproduisant les maillots de cyclistes.

La matinée a été occupée par les élus et les membres de l'Espace Culturel Garonnais à finir de mettre en place le barriérage (barrières rigides, baliroad et cordes), poubelles, tables et chaises... Nos commerçants locaux s'étaient installés sous des barnums et proposaient de la restauration selon leur spécialité : sandwiches, paninis, salades, pizzas, cafés gourmands, etc...

La caravane ne s'arrêtant désormais que sur un point bien défini à l'avance, Monsieur le Maire avait prévu que le nouveau giratoire, très sécurisé lui aussi, serait la halte des sponsors et y avait accueilli un fort grand nombre de jeunes très enthousiastes.

Le long du passage des coureurs, la commune a aussi pu faire asseoir, sous des tentes dédiées, des Aînés amenés par les EpHad locales. Une autre tente a reçu le Foyer de Saint-Michel-de-Rieufret. Les 15 résidents, encadrés par leurs 5 accompagnants, n'ont pas tari de remerciements chaleureux et leurs larges sourires, leurs yeux brillants et leur bonne humeur reflétaient bien leur joie d'être présents.

Et puis, nous avons vu arriver avant midi, les uns avec leur fauteuil, les autres avec tables et parasols, glacières, casquettes rivées sur la tête... bref, chacun est venu avec le confort qui lui semblait utile à l'attente du passage des cyclistes vers 16 h 30.

Le giratoire s'est rempli très vite oui ! Mais le croisement de Salvané aussi, où une grosse abeille (Titi, pour ne pas le nommer) donnait le ton d'une ambiance décalée mais très festive. Même le jeune gendarme affecté à ce croisement a souri face à cette ambiance bon enfant, tout en restant intransigeant sur la sécurité tant des spectateurs que des véhicules du tour (sponsors, média...) passant vite et très près à vive allure !

Après avoir reçu un baiser de Falbala, fait un clin d'oeil à nos pompiers, rigolé devant un panier garni roulant, vu défiler rapidement une interminable et impressionnante file de véhicules portant les vélos de remplacement... le groupe des jeunes est passé !

Et l'attente recommence ! Mais plus pour très longtemps ! Au loin, résonne des éclats de voix : « Les voilà !... ». On scrute, on guette, on prépare l'appareil photo et hop hop hop, le peloton est là... à quelques centimètres... et dans l'objectif, une forme toute jaune ! Ouiiii, le maillot jaune ! Et déjà le dernier vélo passe...

Le public émoustillé, le regard encore rêveur, replie tables et chaises, et regagne les voitures garées plus loin. C'est fini...



ANCIENS COMBATTANTS

Comme toutes les associations, celle des Anciens Combattants (ACPG-CATM) n'a pas échappé à la règle d'une activité plus qu'en demi-teinte, et réduite à l'essentiel.

La pandémie, bien sûr, a empêché la tenue des réunions programmées. Les salles prévues à cet effet étaient indisponibles, puisque, à juste titre, fermées au public.

Mais, malgré ces deux contraintes sanitaires assez exceptionnelles, notre collectivité est toujours bien vivante. Avec beaucoup d'humilité et, autant de volonté, nous mettons tout en œuvre pour la pérenniser.

Les commémorations, même en comité restreint, se déroulent dans le respect habituel à ce devoir de mémoire avec la présence appréciée de jeunes céronnais.

Notre assemblée générale a dû être remodelée. Après consultation de tous les adhérents par courrier, ceux-ci nous ont transmis les pouvoirs nécessaires au bon déroulement obligatoire de cette réunion.

Les bilans, malgré tous ces empêchements bien involontaires, sont positifs, prouvant la saine gestion des comptes et l'apport du social au service des nécessiteux par la commission adéquate.

Il reste cependant un critère très important à souligner et à ne pas négliger : ainsi, au vu de nos âges avancés, nous sommes tous disposés à accueillir des volontaires pour assurer une relève très recherchée... pour l'instant en vain, hélas ! N'hésitez pas à nous rejoindre par solidarité et permettre de continuer à honorer ceux qui ont donné leur vie pour notre beau pays, et porter très haut notre flambeau par les couleurs bleu, blanc, rouge de notre drapeau.



Pour tout renseignement complémentaire :

Président Cantonal : 06.30.78.04.87

Trésorier : 06.99.55.34.43

ATELIER DES 2 RIVES (THÉÂTRE)

Depuis plus de 30 ans, l'Atelier Expression des 2 rives propose des ateliers théâtre, pour les enfants, ados et adultes, avec pour objectif, avant tout, la découverte du plaisir du jeu et du spectacle vivant sur scène.

Autre plaisir partagé possible : la participation à une chorale adultes qui s'exerce tous les mardis soirs.

Notre association invite aussi ses adhérents à participer au cours de l'année à des sorties culturelles dans les lieux de spectacles girondins.

Les cours se déroulent salle Robert Peyronnin à Cérons.

Pour plus d'informations :

Téléphone : 06.43.98.03.55

Mail : atelierexpressiondes2rives@gmail.com



TENNIS CLUB CÉRONNAIS

L'Assemblée Générale du TENNIS CLUB CERONNAIS a eu lieu le vendredi 25 juin dernier.

Après plusieurs décennies au cœur du Club, au début en tant que joueuse puis au poste de trésorière, Madame Martine Armagnacq n'a pas souhaité se représenter au renouvellement du tiers sortant.

Après enregistrement auprès de la Préfecture, la nouvelle com-

position du Bureau sera communiquée à la mairie.

Les membres remercient le soutien de la Municipalité qui, tous les ans renouvelle la subvention et plus, exceptionnellement, celle de cette année dans le cadre du maintien du salaire de leur moniteur qui leur a permis de clôturer l'exercice sereinement.

CÉRONS HANDBALL

Comme beaucoup de clubs sportifs, nous avons traversé deux saisons difficiles, vous vous en doutez à cause du virus.

La saison 2020 a été interrompue à la moitié et la saison 2021 n'a même pas débuté (sauf un match pour certaines équipes).

Pire encore, comme tous les sports d'intérieur, nous n'avions plus accès à la salle, donc, plus d'entraînements et bien sûr, plus de matchs, jusqu'en mai 2021 pour les mineurs et juin 2021 pour tous les autres.

Cela a été difficile mais grâce aux valeurs du club, amitié, solidarité et créativité, nous avons pu traverser cette période compliquée, notamment grâce à l'aide de la mairie de Cérons que nous remercions chaleureusement pour son soutien et sa confiance.

En effet, puisque nous ne pouvions plus nous entraîner en intérieur, alors, allons le faire en extérieur !

Ainsi, nous avons pu, pour les mineurs, organiser des entraînements pendant toute la période, sur le city ou sous la halle de la mairie les après-midi pluvieux,

Et surtout, tous les samedis matin sur le terrain extérieur de l'école.

Grâce à ce soutien, lorsque nous avons enfin pu organiser des matchs amicaux, au mois de mai, nos équipes jeunes étaient prêtes (contrairement aux autres) et ont gagné tous leurs matchs.

C'est une bien petite consolation mais surtout, nous n'avons pas abandonné nos jeunes aux écrans et avons pu continuer à leur apporter une activité physique de qualité.

Pour les adultes aussi, nous avons organisé des activités extérieures.

C'est la rentrée et nous sommes impatients de reprendre le hand, de nous retrouver et d'accueillir de nouveaux licenciés jeunes et moins jeunes, pour nous amuser à nouveau, tout en pratiquant un sport dont les valeurs ne sont plus à démontrer.

L'ensemble du club de Cérons (licenciés, jeunes, adultes, parents, adhérents, sponsors, ainsi que le club de Paillet (entente pour les catégories jeunes) remercie vivement, la mairie de Cérons, M. le Maire et toute son équipe municipale pour leur aide précieuse et leur soutien.

Nous remercions et félicitons nos équipes de France de handball, féminine et masculine, pour les fantastiques médailles d'or des Jeux Olympiques de Tokyo.



Cérons Handball, c'est :

Confiance & cordialité

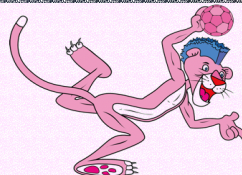
Esprit d'équipe

Respect

Ouverture

Naturel

Solidarité

**Damien LECLERCQ**

Président Cérons Handball

Cérons.handball@gmail.com

6033140@ffhandball.net

Tel : 06.16.51.33.82

07 49 72 23 75

LES PARASOLS (PEINTURE)

L'association des Parasols informe de la **reprise de son activité** chaque jeudi après-midi, dès le **02 septembre 2021**, dans une salle dédiée au 1er étage du château de Lépiney, bâtiment public.

Le port du masque reste obligatoire, les gestes barrières vivement maintenus et un contrôle du pass sanitaire sera

mis en place.

Vous vous sentez l'âme artistique, romantique ou abstraite, novice ou aguerrie, rejoignez ce groupe de peintres.

Renseignements :

Marie-France Le Roux : 06.21.41.68.01

DES TOITURES

Les pluies diluviennes de ces derniers mois ont provoqué des entrées d'eau importantes sur le **toit au-dessus des sanitaires des maternelles**, mais aussi sur la presque totalité de la **toiture de la salle polyvalente**.

Sur ces deux sites, l'eau infiltrée a imbibée l'isolation, souillant les plaques des plafonds suspendus et laissant apparaître de larges auréoles.

Dans un premier temps, après la fermeture des classes, le bardage de la toiture donnant principalement sur les sanitaires des maternelles a été repris pour un montant de travaux de 5 000 €.



PUITS DE JOUR ÉTANCHÉIFIÉ

Cérons, commune rurale, a vu au fil de ses très anciennes décennies, ses habitations s'agglutiner, se collant les unes aux autres, tantôt hautes, tantôt basses, dans des angles bien biscornus et bizarres.

Le bâtiment, situé derrière la salle communale, face à la mairie, est un bâtiment communal, abritant le bureau du directeur du centre de loisirs.

A l'étage, au-dessus dudit

bureau, on peut trouver un puits de jour donnant sur le mur mitoyen des voisins.

Difficilement accessible par l'extérieur (sauf par la toiture voisine), fait en pierres non jointées, l'eau parvenait à s'infiltrer et a causé des dégâts des eaux chez les riverains.

Pour éviter tout nouvel incident désagréable, cette ouverture a été étanchéifiée.

MONUMENT AUX MORTS



Le monument aux Morts, situé dans l'enceinte du cimetière est fait de pierres calcaires.

Subissant les intempéries et les années, il était devenu sale, couvert de lichens ou mousses aux endroits les plus exposés à la pluie.

En juillet dernier, nous l'avons fait entièrement nettoyé. Un remarquable travail a été fait qui lui a permis de retrouver sa douce couleur blanchâtre.

Coût de ce travail : 1 200 €

UNE AQUISITION RÉFLÉCHIE



Suite au décès de la propriétaire, la commune de Cérons a eu la possibilité d'acquérir la propriété attenante à la Mairie donnant sur la Place de la Halle. Cette maison a été la Poste dans un temps ancien et qui a vu venir au guichet un Jean-Paul Belmondo pour la jeune stagiaire de l'époque s'en souvient comme si c'était hier !

La proximité de la Mairie, sa situation sur la place en centre bourg, la taille de la maison et du jardin, son bon état général ont convaincu à l'unanimité le conseil municipal de se porter acquéreur de cette propriété. Suite aux négociations avec les héritiers, l'acte notarié a été signé le 10 Août dernier.

Afin de pouvoir réaliser cet

achat, nous avons pris un emprunt de 300 000 € sur 15 ans à un taux très intéressant.

En parallèle de cet achat, nous avons rencontré un représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Bordeaux pour établir une étude de marché. En effet, notre souhait est d'aménager sur cette propriété un café, bar, restaurant ou brasserie. Nous sommes en attente des résultats de cette étude. Mais tous les voyants sont au vert pour ce projet.

Nous réfléchissons aussi, par la suite, à l'implantation de logements intergénérationnels sur le fond de la parcelle.

Nous ne manquerons pas de vous informer au fur et à mesure de l'avancée de ce projet majeur de notre mandat.

Comme annoncé dans le bulletin municipal précédent, la cour de l'école maternelle s'est dotée d'une aire de jeux toute nouvelle, aux couleurs « très nature », et d'une très belle dimension de 11 m x 7 m.

Après un démontage en juin dernier de l'ancienne structure, après quelques semaines à s'ébattre dans un jeu de fortune, après le passage du maçon pour la préparation du périmètre en juillet, les désagréments du bruit des travaux, une livraison des très volumineux colis en deux temps, et enfin, après l'intervention du poseur pour la mise en place du « parc saja », les enfants de 3 à 6 ans peuvent évoluer sur une magnifique surface de jeux au sol amortissant.

La structure se compose de 2 toboggans, d'un escalier, d'une échelle et d'une passerelle. Les 2 jeux doubles à ressort offrent 4 places pour jouer avec les copains et les copines.

Les surfaces d'impact (surfaces directement liées aux jeux) sont en gomme verte, les passages intermédiaires tout autour sont en jaune sable.

Le visuel de cette belle aire de jeux donne juste envie de retourner quelques printemps en arrière pour avoir la possibilité de chevaucher et de se balancer sur les jeux en tête à tête, ou grimper les 4 marches pour se laisser glisser en riant innocemment au bas du toboggan.

EFFECTIF TOTAL 2021.2022

« La rentrée » ! Terminologie pas toujours agréable dans la tête de nos chérubins qu'ils font rimer avec « école »... « Rentrée scolaire » pour les adultes est synonyme de certaines émotions pour ces parents qui laissent leurs enfants pour la première fois avec la toute nouvelle « maîtresse », avec qui, dès lors, commencera l'apprentissage de la vie en société.

Pour cette rentrée 2021, l'école publique de notre commune compte **9 classes** réparties de la maternelle au Cours Moyen 2 avec un effectif attendu de **208 enfants** : 75 dans les 3 niveaux de maternelles (Petite, Moyenne et Grande Section), 24 en CP et 109 enfants du CE1 au CM2..



MARCHÉ RESTAURATION

Pour assurer le service de la restauration scolaire, la commune fait appel à un prestataire de service choisi parmi plusieurs candidats qui ont répondu à un appel d'offres.

La société Dupont Restauration a été la mieux disante, et a donc été retenue pour les deux années à venir.

Le marché a débuté le 29 août 2021 et s'arrêtera le 28 août 2023.

PETITS TRAVAUX INTERNES DANS L'ÉCOLE

Chaque mois de juillet est le moment opportun pour Laurent, de notre service technique, échelle sur l'épaule et petit outillage à porter de main, d'intervenir dans l'enceinte de l'école pour remédier aux petites pannes (luminaires, portes grinçantes...) et apporter des améliorations à la demande des enseignants (étagères ou petit meuble bois)...

Le plafond des sanitaires a été entièrement changé. Dans la classe des petites sections, des frises colorées et rigolotes ont été posées au dessus des fenêtres. Sans compter la pose des tableaux numériques dont nous avons équipé chaque classe.

Les petits meubles ont été confectionnés dans les ateliers communaux. Le tout a été réparé ou installé pour une pré-rentrée sereine.



Vie communale

MARCHÉ GOURMAND

Nous avons souhaité faire un premier marché gourmand de producteurs « Loc'Halle » dès cette rentrée. Les objectifs de ce marché sont multiples : promouvoir la vente directe et les circuits courts, valoriser l'agriculture locale, communiquer positivement sur l'agriculture du territoire, capter une clientèle locale et touristique, dynamiser la commune dans son animation et cultiver la convivialité.

Par cette première édition, tous nos objectifs sont atteints ! En effet 17 exposants ont répondu à notre invitation et vous avez été nombreux à nous rejoindre après le forum des associations sur la place de la Halle. Nous avons pu nous régaler de produits locaux, charcuterie, poulets rôtis, fromage, légumes, sorbets artisanaux, huîtres et moules, foie gras, tartes salées, cuisine asiatique ... Tout en découvrant ou redécouvrant les vins de nos viticulteurs céronnais, mais aussi l'hydromel de Saint Morillon.

Ce fut aussi l'occasion de

rencontrer nos commerçants de Cérons, « les petites aiguilles de Julie », « le marché aux pierres » et « l'atelier de Mam's ». Tout autour de la Halle, les exposants ont redonné vie à cette place en faisant renaître l'ambiance des marchés d'antan. Et sous la halle, munis de notre pass sanitaire obligatoire, nous avons pu déguster les produits achetés sur ce marché « Loc'Halle ».

Ce sont les jeunes musiciens du groupe « Paulette » qui ont animé, avec leur musique dynamique, la soirée, tout en servant à la buvette une bonne bière artisanale des Landes.

De l'avis de tous, ce premier marché Loc'Halle de Cérons fut un grand succès. C'est pourquoi, nous vous donnons dès à présent rendez-vous, **le dimanche 5 décembre de 10h à 14h** pour le **marché Loc'Halle d'hiver** sur la place de la Halle.

Nous retrouverons ensuite cet événement à chaque saison.



FORUM DES ASSOCIATIONS



Le samedi 4 septembre avait lieu le forum des associations de Cérons sous la Halle. 13 associations, dont 10 de Cérons avaient répondu à l'appel. Ce fut un immense plaisir de les retrouver toutes, elles, qui font la vie associative de notre village.

Ce fut l'occasion, pour elle, d'expliquer leurs activités, leurs différentes manifestations et leurs modalités d'inscription. De nombreux céronnais sont venus à leur rencontre. Animé par André Pallaruello, ce fut un temps d'échange convivial qui permit d'oublier un peu les 2 dernières années bien difficiles pour ces associations.



UN COMMERCE EMBLÉMATIQUE

Cette épicerie, située sur la place au cœur du village, a été tenue à ses débuts, il y a de très nombreuses années, par Monsieur Caillou.

Puis en 1966, Pierre Dupouy a repris ce commerce. On se laissait accoster par Pierrot, un brin bavard, et on « taillait un bout de gras » sur le trottoir durant quelques minutes... On croisait Pierrot et son camion rouge : on lui lançait un « salut Pierrot, ça va ? » accompagné d'un grand signe de la main.

En 2005, Alain Dupouy, son frère, est arrivé à son tour en lieu et place. L'auvent au-dessus de la devanture annonce « Touton » ? Oui... Il s'agit bien d'un surnom de longue date, explique Alain. Un petit nom bien entré et ancré dans notre quotidien. Même les enfants quittant la classe lui lancent en passant : « Bonjour Touton ! ». C'est notre Touton !

Aujourd'hui, il travaille avec sa fille Emilie, à qui nous souhaitons la bienvenue. En effet, les années passent et Alain pense à sa retraite, et prépare la relève.

Un commerce de proximité, qui rend bien service car nous pouvons trouver la famille Dupouy nous accueillant du mardi au dimanche inclus, de 7 h 30 à 21 h. Leurs étals nous présentent des produits frais, de l'épicerie sucrée ou salée, fruits et légumes de qualité... et bien d'autres choses... et quelques bonbons... Que serait une épicerie sans ses bonbons ?

Les samedis, dimanches et jours fériés, nos deux commerçants vous proposent aussi la rôtisserie : volailles fermières garnies de pain, ail, foie et gésier, ou encore les rôtis de magret ou cuisses de lapin... et en accompagnement, de délicieuses patates (comme dit Touton) cuites dans le jus des volailles. C'est un service très apprécié ! Et pour être sûr d'être servis, pensez à réserver !

Merci encore à ce visage emblématique de notre commune ! Merci Touton... Touton le gentil... Touton le serviable... Touton avec le sourire !

05.56.27.11.54



HISTOIRE DE VIGNE : LE CLOS BOURGELAT

De Léon Lafosse en 1889 à Antoine Lafosse, aujourd'hui, 5 générations se sont succédées au Clos Bourgelat, apportant chacune sa pierre pour faire aujourd'hui une belle propriété de 14 hectares.

Le domaine fait partie des quelques 300 châteaux de l'AOC Graves, dont les vins portent le nom de leur sol pour toute identité et faisant naître, année après année, des vins artisans d'une grande finesse.

Aujourd'hui labellisé « Ambassadeurs de Graves », cette propriété met en valeur un véritable savoir-faire portant sur le respect de la vigne, de la nature, de l'environnement, sur la maîtrise irréprochable du processus d'élaboration des vins, et sur la capacité à accueillir le public à la propriété.

Véritable travail de famille, Jocelyne, Dominique et Antoine, apportent un soin tout particulier à la vinification et à l'élevage des vins : vendanges manuelles, extraction sélective des tanins, contrôle des températures de fermentation, vieillissement en fûts de chêne.

Le Clos Bourgelat produit des Graves Blanc et Rouge, réputés pour leur élégance, issus d'un mélange subtil de plusieurs cépages. Les Cérons, les Sauternes et les cuvées spéciales complètent la gamme de cette propriété.

Les vignes sont éloignées de seulement quelques kilomètres des chais et ont un âge moyen de 40 ans. Les vins sont régulièrement retenus dans le « Guide Hachette des vins » (2 étoiles sur le Blanc sec Caprice 2020), sont cités dans différentes revues et ont obtenu plusieurs fois le « trophée des Grands Crus de Graves ».

Les Ambassadeurs de Graves ainsi qu'un certain nombre de châteaux des Graves feront leurs portes ouvertes les **16 et 17 octobre** prochain : « La légende commence ici. ».

<https://www.vinsdegraves.com/fr/news/71-chateaux-ouverts-pour-les-portes-ouvertes-en-graves>

<https://www.clos-bourgelat.com/>



DÉCHETS SAUVAGES ET TAGS

Nous sommes toujours confrontés aux incivilités de quelques uns, mais nous ne baisserons pas les bras et nous traquons sans cesse les pollueurs de notre commune.

Mi-Août, nous avons découvert un dépôt sauvage dans les bois, sur les bords des chemins blancs. Après fouille des sacs, nous avons trouvé une facture avec nom et adresse. Nous avons déposé plainte à la gendarmerie le jeudi 16 août. Cette personne a été convoquée à la Gendarmerie, et s'est fait signifié une amende de 90 €.

Nous rappelons qu'il est formellement interdit de déposer sur les bords de route de chemins, ordures, gravats, et même déchets verts. La déchetterie est à notre disposition pour tout ces déchets.

De plus, il est interdit de déposer au pieds des containers à verres ou à vêtements des sacs de déchets, de verres ou de vêtements. Si les containers sont pleins, nous vous invitons à nous le signaler à la Mairie, et à repasser plus tard pour déposer vos sacs.

Nous sommes aussi confronté régulièrement à des Tags sur les bâtiments publics, les panneaux de signalisation ou les containers.

Il s'agit de vandalisme.

S'il n'en résulte que des dommages légers, la peine maximale pour avoir fait un tag ou un graffiti est une amende de 3750 € et un travail d'intérêt général. Cette dernière peine peut consister en la réparation des dégâts causés sur un équipement public.

Un dommage léger est un dommage nécessitant peu de réparation, avec des dégâts superficiels. Par exemple, si la peinture est effaçable.

En cas de dommage important, un tag ou un graffiti est puni jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Un dommage important est celui qui cause des dégâts plus lourds, voire définitifs. Par exemple, si une peinture indélébile est propulsée sur un objet d'art coûteux.

Les peines sont aggravées si le tag ou le graffiti est commis avec les circonstances suivantes :

- contre un bien appartenant à un policier, un gendarme ou un magistrat
- dans un local d'habitation ou un lieu destiné à l'entrepôt de fonds ou de marchandises en pénétrant dans les lieux par effraction
- à plusieurs
- par une personne dissimulant volontairement son visage

Dans ces cas, la peine encourue est de 15 000 € d'amende et un travail d'intérêt général, qui peut consister en la réparation des dégâts causés sur un équipement public.

Nous continuerons à lutter sans relâche contre toutes ces incivilités.



C'est une nouvelle fois que des propriétaires agricoles, excédés, se tournent vers le maire. Les engins motorisés, motos, quads voire parfois même 4x4, se permettent d'entrer sur des propriétés privées, sans aucune autorisation, prétextant tout et n'importe quoi, tel «...c'est plus court de passer par là... ».

Ce n'est pas parce que certaines propriétés (parcelles de vignes, champs, bois ou chemins privés) ne sont pas fermées et/ou clôturées, que cela donne le droit à tout le monde d'y pénétrer. C'est souvent à grande vitesse, générant des ornières, des dégâts sur les plantations, du bruit et une forte poussière soulevée qui doit se redéposer. Des propriétaires et riverains ont porté plainte d'autant plus que certains quads ne sont même pas immatriculés, donc forcément non assurés en cas de dégâts sur les plantations et pire, en cas de choc avec une personne travaillant sur la propriété !

Ces espaces, parcelles plantées, sont le « gagne pain » de ces viticulteurs/maïsculteur. C'est le soin apporté quotidiennement aux plantations qui leur permet d'en vivre. Imaginez que quelqu'un traverse votre jardin ? Cet acte serait absolument mal interprété !

Il y a quelques semaines, un camping car s'arrête sur un chemin privé. Le conducteur et sa passagère descendent et marchent le long du chemin. Le propriétaire les voyant faire va les trouver et leur explique qu'ils sont sur un chemin privé. Ignorant la remarque, ils reprennent leur promenade. Ledit propriétaire avance jusqu'au camping-car, ouvre la porte et regarde à l'intérieur. Estomaqué le conducteur revient bien vite vers son véhicule et interpelle. Le propriétaire terrien lui rétorque : « Vous vous promenez chez moi sans autorisation, alors, je visite chez vous ! Ce n'est pas plaisant n'est-ce pas ? ». Les gens sont partis.

Rappel à la loi concernant l'usage de quads et de motos non-homologués.

Les quads et motos non homologués ne peuvent légalement circuler sur la voie publique même pour traverser une route ou emprunter temporairement un chemin carrossable. D'ailleurs, ces véhicules ne sont pas assurés pour cette utilisation. Ils sont réservés aux propriétés privées, aux compétitions ou aux terrains aménagés et ne peuvent être transportés sur la voie publique que sur remorque.

Une interdiction générale, entoure la pratique des quads et des motos homologués et non-homologués en dehors des voies ouvertes à la circulation, c'est-à-dire que dans les espaces naturels, la circulation de ces engins est donc interdite (article L. 362-1 du Code de l'environnement).

La pratique des quads et des motos est autorisée au propriétaire terrien ou aux ayants droit circulant ou faisant circuler des véhicules à des fins privées sur des terrains leur appartenant (article L. 362-2 du Code de l'environnement). Toutefois, le propriétaire devra prendre en compte les nuisances occasionnées par cette activité qui sont susceptibles de l'exposer à des poursuites civiles pour trouble anormal de voisinage (article 1382 du code civil).

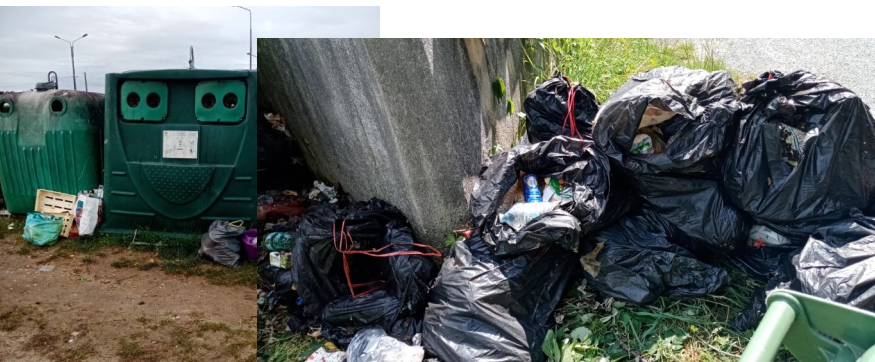
Enfin, le maire, en faisant usage de ses pouvoirs de police administrative, pourra limiter cette pratique (article L. 2213-4 et L. 2215-3 du C.G.C.T.).

Les **nuisances provoquées** par les quads et motos tout terrain non homologués, à l'intérieur des villes, sur des espaces verts, agricoles ou naturels jouxtant les lieux de vie, **sont sanctionnées** ainsi que **le risque potentiel qu'ils font encourir à la population, lorsqu'ils circulent sur des voies ouvertes à la circulation publique et/ou pénétrant sur des propriétés privées.**

CITY STADE

Il en est de même pour les vélos, scooters ou motos pénétrant sur le gazon synthétique de cet espace de jeux.

Le site, placé sous vidéo surveillance nous permet de faire le triste constat de ces incivilités récurrentes.



RUBRIQUE : LE BON PLAN

Pour aider les jeunes les moins favorisés à partir, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) a mis en place un coup de pouce financier à destination des 18-25 ans.

Baptisé « Départ 18:25 » et initié en 2014, ce dispositif reste encore peu connu du public concerné.

Il propose toute l'année un large choix de séjours adaptés à son budget : vacances en France ou en Europe, semaine à la mer ou à la montagne, week-end en ville...

Départ18:25 permet de concrétiser des projets de vacances seul, en couple ou entre amis.

Pour pouvoir en bénéficier, il faut remplir plusieurs conditions. Le **Revenu Fiscal de Référence (RFR)** du jeune **ne doit pas excéder 17 280 euros**.

S'il figure toujours sur la déclaration d'impôts des ses parents, il pourra quand même prétendre à cette aide, en fonction de leur RFR et du nombre de parts du foyer.

Le dispositif prend en charge jusqu'à 75 % d'une réservation de vacances dans la limite de 200 euros. En contrepartie, le bénéficiaire doit s'acquitter d'un minimum de 50 euros.

Les réservations se font à partir du site

www.depart1825.com

parmi un large choix de plus de 10 000 destinations en France et en Europe.

Il y est possible d'y tester son éligibilité et aussi de simuler le coût total de la réservation, aide comprise.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque de Cérons, inscrite dans le réseau de lecture publique (Médiathèque), ouvre ses portes début septembre.

Les horaires restent inchangés :

Mercredi de 15 h 30 à 17 h 30

Samedi de 10 h à midi

Les préconisations sanitaires se sont renforcées et pour pouvoir entrer dans les locaux, il vous faudra présenter ces choses exigibles :

Pass sanitaire attestant d'un schéma vaccinal complet, **et pièce d'identité**

*Ou une preuve de rétablissement du Covid-19,
Ou un test PCR ou antigénique négatif < 72 h.*

Port du masque obligatoire dès 11 ans,

Désinfection des mains au gel hydroalcoolique à l'entrée,

Distanciation entre les personnes.

Toutes ces contraintes ne sont pas le fait des bénévoles présentent lors des permanences. Elles n'obéissent qu'au protocole sanitaire imposé par l'état à la médiathèque.

Ce sont donc **Karine, Céline, Corinne** et **Stéphanie**, la petite dernière, qui vous accueilleront, masquées, et enregistreront vos emprunts choisis parmi les nombreuses nouveautés rapportées de la bibliothèque départementale en juin dernier.

RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

Les déchets verts seront ramassés chez les particuliers en s'adressant directement au secrétariat de la mairie au **05.56.27.01.17** afin de préciser le lieu de ramassage et le volume à évacuer.

Depuis le 1er mars 2019, les services municipaux ayant accès à la déchetterie, seulement le matin, le calendrier de ramassage des déchets verts est modifié comme suit **pour l'année 2021 :**

mercredi 20 et jeudi 21 octobre
mercredi 15 et jeudi 16 décembre

Sont considérés comme déchets verts

=> les **branchages coupés et liés** en fagots,

=> les **tontes de pelouses mises en sacs** : une **dizaine de sacs par foyer**.

NON ADMIS

NON RAMASSES :

Les déchets verts non attachés et déposés en vrac

Nous vous remercions de votre compréhension.



MAIRIE de CERONS



PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE -
33720 CERONS

Tél : 05.56.27.01.17

Fax : 05.56.27.26.64

Site : <http://www.cerons.fr>

Email : contact@cerons.fr

Permanence au 06.07.10.98.15

Heures d'ouverture du secrétariat :

Lundi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30

Mardi : 9 h - 12 h / après-midi fermé au public

Mercredi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30

Judi : 9 h - 12 h / après-midi fermé au public

Vendredi : 9 h - 12 h / 13 h 30 - 17 h 30